



## **Drummond : Pour une vision d'avenir... Agir maintenant!**

Mémoire de Sébastien Schneeberger  
Député de Drummond à l'Assemblée nationale du Québec

Déposé à :

La Commission de la représentation électorale du Québec

Dans le cadre des auditions publiques  
sur la réforme de la carte électorale

**Drummondville, 10 juin 2008**

## INTRODUCTION

---

Le 12 mars 2008, la Commission de la représentation électorale (CRÉ) déposait sa proposition préliminaire d'une nouvelle carte électorale pour le Québec, tel que lui prescrit la loi. Le même jour, j'annonçais publiquement qu'en tant que député de Drummond à l'Assemblée nationale, j'entendais consulter activement la population de ma circonscription, de même que les représentants des diverses formations politiques, sur cette question qui est au cœur même de notre démocratie. Avec une telle démarche, mon but était de pouvoir connaître l'opinion de mes concitoyens et de pouvoir prendre une position politique à l'image de ce que les gens de Drummond souhaitent pour l'avenir de leur circonscription électorale. Dès lors, j'ai confirmé mon intention de présenter à la CRÉ le résultat de ces consultations en déposant un mémoire et en formulant de nouvelles recommandations au besoin.

Les échanges avec mes concitoyens, de même que la rencontre avec les instances locales des partis politiques, ont été porteurs d'idées nouvelles. Ainsi, à la lumière des commentaires que j'ai reçus, je dresse également des constats et je formule une proposition pour se donner un comté à l'image de ce que la population souhaite.

## FAITS À CONSIDÉRER

---

Avant d'entreprendre cette tournée de consultations, qui allait m'amener dans les cinq municipalités qui composent la circonscription de Drummond, j'avais avisé mes concitoyens de certains faits incontournables à notre réflexion collective.

- ⇒ Au 30 novembre 2007, Drummond figurait au sixième rang de la liste des circonscriptions les plus peuplées du Québec, avec 56 939 électeurs, soit 26 % de plus que la moyenne provinciale;
- ⇒ Actuellement, le vote d'un électeur résidant dans Drummond vaut moins qu'un vote dans les circonscriptions voisines de Nicolet-Yamaska et de Richmond, car celles-ci contiennent respectivement 34 498 et 36 254 électeurs. Il y a donc une moyenne de 38 % de plus d'électeurs dans Drummond que dans ces deux autres comtés;
- ⇒ La population de Drummond est en croissance constante. À titre indicatif, lors des élections générales du 26 mars 2007, il y avait 56 394 électeurs inscrits. Huit mois plus tard, au 30 novembre 2007, notre circonscription comptait 545 électeurs de plus, pour un total de 56 939.

En définitive, j'ai annoncé que, compte tenu de la loi électorale, le statu quo pour la circonscription de Drummond n'était pas acceptable, et que des modifications devaient absolument être apportées dans le cadre de la présente réforme de la carte électorale.

## CONSULTATIONS CITOYENNES : L'OBJECTIF

---

Afin de pouvoir discuter avec le plus grand nombre de citoyens, j'ai choisi d'aller rencontrer la population dans chacune de leur municipalité. Voici le calendrier de la tournée de consultations qui a été diffusé publiquement le 7 avril dernier :

- ⇒ Lundi 21 avril (Salle municipale de Saint-Eugène)
- ⇒ Lundi 28 avril (Hôtel de Ville de Saint-Germain-de-Grantham)
- ⇒ Lundi 12 mai (Salle communautaire de Saint-Majorique-de-Grantham)
- ⇒ Jeudi 15 mai (Hôtel et Suites Le Dauphin de Drummondville)
- ⇒ Lundi 19 mai (Salle municipale de Saint-Edmond-de-Grantham)

Ces rencontres débutaient à 19h30 et duraient en moyenne 1h30. Une présentation globale sur le rôle du Directeur général des élections ainsi que sur celui de la Commission de la représentation électorale était proposée. Puis, j'expliquais aux citoyens les modifications de la proposition préliminaire de la CRÉ pour la circonscription de Drummond, de même que pour les circonscriptions voisines de Johnson, Richmond et Nicolet-Yamaska. De la documentation produite par la CRÉ était également remise aux participants.

Au terme de chacune de ces rencontres, j'ai informé les citoyens de la venue de la CRÉ à Drummondville pour y tenir des audiences et de la possibilité pour eux de s'y faire entendre. De plus, j'ai également cherché à diffuser le site Internet mis sur pied par la Commission, soit le [www.lacartechange.qc.ca](http://www.lacartechange.qc.ca), afin que les gens puissent se tenir au courant de l'évolution des diverses étapes en vue de l'adoption de la nouvelle carte électorale.

Finalement, pour les personnes qui ne pouvaient participer aux diverses rencontres, ils avaient la possibilité de communiquer directement avec le personnel de mon bureau de comté pour émettre leurs commentaires.

## CONSULTATIONS CITOYENNES : LES CONCLUSIONS

---

Au terme de la tournée de rencontres, 59 citoyens ont participé aux rencontres, deux personnes ont fait valoir leur opinion en communiquant au bureau et un organisme m'a fait parvenir une résolution (voir en annexe). Étant donné que certaines soirées de consultations entraient en conflit avec d'autres événements populaires (dont les parties de hockey disputées par les Canadiens de Montréal durant les séries éliminatoires), je suis très satisfait de la participation de la population.

Je souhaite mentionner la présence dans les consultations publiques de nombreux élus, dont Mme Marie-Andrée Auger, mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham, MM. Yvon Nault et Gilles Watier, respectivement maires de Saint-Germain-de-Grantham et de Saint-Eugène, ainsi que de plusieurs conseillers municipaux.

Les échanges ont été très intéressants et respectueux. Plusieurs idées ont été soumises par les citoyens présents, et les commentaires qu'ils ont émis étaient fort constructifs.

Voici les conclusions tirées de ces consultations :

- ⇒ La population de Saint-Edmond, Saint-Eugène, Saint-Germain et Saint-Majorique n'a aucune affinité avec la circonscription de Johnson. Tous les citoyens de ces municipalités qui sont intervenus sur l'aspect du sentiment d'appartenance et sur les « communautés naturelles » ont abondé en ce sens;
- ⇒ Presque toutes les personnes présentes sont en faveur d'une division du territoire de Drummondville dans deux circonscriptions (ce qui est présentement le cas);
- ⇒ Beaucoup de citoyens trouvent que la proposition actuelle manque de vision, car avec l'augmentation rapide de la population, il faudra à nouveau chambouler la carte électorale dans la MRC de Drummond dans huit ans;
- ⇒ Le trop grand nombre de municipalités dans la circonscription de Johnson inquiète certaines personnes, qui craignent d'avoir plus de difficultés à accéder à leur député;
- ⇒ La proposition de la délimitation du nouveau comté de Johnson par la CRÉ laisse perplexes bien des gens, surtout du point de vue géographique, car cette circonscription entourerait le comté de Drummond, tel un fer à cheval. Elle ne tient nullement compte de la barrière géographique majeure que constitue la rivière Saint-François.

## RENCONTRE DES PARTIS POLITIQUES : L'OBJECTIF

---

Lorsque j'ai annoncé que je souhaitais prendre le pouls de la population sur la proposition de délimitation de la CRÉ, j'ai également tendu la main aux représentants des diverses formations politiques dans la circonscription de Drummond. S'il s'agit d'un exercice qui ne s'est probablement pas fait ailleurs au Québec, je suis très heureux de l'avoir initié ici.

Dans mon esprit, il est clair que la question de la délimitation électorale doit pouvoir être discutée en toute sérénité, et qu'il faut mettre de côté les intérêts politiques. La réforme de la carte électorale n'est pas un enjeu partisan, et c'est pour cela que j'ai convié les délégués des instances locales du Parti libéral du Québec, du Parti québécois, de Québec solidaire et du Parti vert du Québec à venir exprimer leur point de vue sur cette question. Étant élu sous la bannière de l'Action démocratique du Québec, je n'ai pas convié d'autres représentants de ma formation politique à cette rencontre.

## RENCONTRE DES PARTIS POLITIQUES : LES CONCLUSIONS

---

La réunion s'est tenue à mon bureau de comté, le lundi 28 avril 2008. D'une durée d'environ deux heures, elle s'est amorcée par une brève présentation de la proposition de la CRÉ. Par la suite, les divers intervenants ont échangé sur la position de leur parti politique respectif pour finalement tenter de dégager des points de convergence entre les diverses idées.

Deux représentants de formations politiques différentes ont participé à cette rencontre, soit Mme Luce Daneau, porte-parole de Québec solidaire Drummond, et M. Vincent Picard, président de l'Association du Parti québécois de Drummond. Pour leur part, le Parti vert du Québec n'a pas souhaité y assister, et le représentant du Parti libéral du Québec s'est désisté à la dernière minute et n'a pas cru bon déléguer une autre personne.

Les échanges entre Mme Daneau, M. Picard et moi-même ont été très intéressants. Chacun avait déjà au préalable discuté de la question de la nouvelle délimitation de la carte électorale avec son instance locale. Nous nous sommes rapidement rendu compte que plusieurs positions faisaient consensus entre nous.

Voici les conclusions tirées de ces consultations :

- ⇒ L'actuelle circonscription électorale de Drummond est riche de sa composition municipale. En effet, les trois participants considèrent que le comté a la chance de compter sur une ville centre importante, ainsi que sur des municipalités rurales fortes et dynamiques;
- ⇒ Les trois intervenants sont d'accord pour que soit mis à l'étude un scénario où la ville de Drummondville continuerait à faire partie de deux circonscriptions, plutôt que d'une seule;
- ⇒ La MRC de Drummond est divisée dans quatre circonscriptions, et ça ne respecte pas le sentiment d'appartenance des gens. Par exemple, les résidents de Saint-Cyrille-de-Wendover n'ont pas d'affinité avec Richmond, comme ceux de Saint-Bonaventure en n'ont peu avec Nicolet-Yamaska, et ceux de L'Avenir n'en ont pas vraiment avec Johnson.

## POSITION DU DÉPUTÉ

---

Quand on procède à l'analyse des délimitations proposées par la CRÉ pour le comté de Drummond, on se rend vite compte que nous avons un beau problème. En effet, à l'inverse de nombreuses autres municipalités, MRC ou circonscriptions situées hors des grands centres urbains, Drummond connaît une hausse démographique importante. Le dynamisme économique et son milieu de vie agréable pour les familles font de notre circonscription une terre d'accueil pour de nombreux travailleurs qui choisissent de s'y établir. Il faut donc revoir la délimitation de notre comté, non pas à cause de son dépeuplement, mais pour sa surpopulation. Définitivement, c'est un beau problème! Mais comment régler ce problème en réussissant à ce que la majorité de la population adhère à la solution? En consultant les citoyens, ce que j'ai fait.

Pour faire suite à ces consultations, j'adhère entièrement au fait que la délimitation de la circonscription de Drummond doit être revue. Toutefois, je suis en désaccord avec la proposition de la CRÉ sur les modifications à apporter. Malheureusement, je ne crois pas que le principe de « représentation effective » est pleinement respecté avec cette proposition.

En effet, le président et les deux commissaires de la CRÉ ont expliqué ainsi cette forme de représentation :

La représentation effective a été reconnue en 1991 par la Cour suprême du Canada comme un droit garanti à l'électeur par la Charte canadienne des droits et libertés. [...] L'égalité du vote des électeurs constitue une condition essentielle à la représentation effective. Cependant, cette égalité ne peut être que relative puisqu'un ensemble de facteurs d'ordre démographique, géographique et sociologique doivent aussi être pris en considération pour assurer le caractère effectif de la représentation<sup>1</sup>.

Voici ce que je propose et qui, à mon avis, fait consensus parmi la population de ma circonscription :

⇒ Le territoire de Drummondville ne doit pas constituer un seul comté, mais être divisé dans deux circonscriptions, lesquelles auraient une partie des électeurs vivant en milieu urbain, et l'autre partie serait située dans les municipalités rurales.

---

<sup>1</sup> QUÉBEC, COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE. *La population bouge, la carte change, Étape 1 : Proposition de délimitation, Rapport préliminaire*, Québec, Commission de la représentation électorale, mars 2008, 162 p.

## POSITION DU DÉPUTÉ (suite)

---

Dans sa proposition pour la circonscription de Drummond, la CRÉ favorise un comté qui dépasserait de près de 16 % la moyenne québécoise, un taux qui augmentera chaque année à cause de la croissance démographique. Cette proposition constitue un changement majeur pour notre comté, qui a toujours inclus des municipalités rurales, et dans huit ans, Drummond connaîtra encore une refonte importante, car il faudra inévitablement diviser en deux un territoire qui sera rendu trop peuplé. Je suggère que l'on procède à cette division immédiatement.

Plusieurs scénarios peuvent être étudiés. Nombreux sont les éléments géographiques ou historiques qui permettraient une division adéquate de Drummondville sur un axe nord-sud ou est-ouest. Je souhaite aviser les membres de la commission de ma disponibilité pour travailler avec eux à l'élaboration de ces scénarios.

Cette proposition impliquera inévitablement de revoir le découpage de la circonscription de Johnson, qui pourrait inclure une partie de la ville de Drummondville. La dénomination du comté serait alors à revoir (par exemple, Drummond deviendrait Drummond-Nord et Johnson deviendrait Drummond-Sud).

Le modèle des circonscriptions électorales de Champlain, de Trois-Rivières et de Maskinongé, en Mauricie, peut très bien s'appliquer à nous. En effet, compte tenu de la trop grande population d'une ville centre, comme Trois-Rivières, celle-ci se retrouve dans trois circonscriptions. Parmi elles, Champlain et Maskinongé comprennent une partie importante de Trois-Rivières et des municipalités rurales. Je suis convaincu que l'on doit faire la même chose avec Drummond. Il faut être responsable et prévoir que, tôt ou tard, Drummondville devra être scindé dans deux comtés.

### La proposition du député de Richmond

J'aimerais aussi dénoncer la position publique qu'a prise mon collègue député de Richmond, qui affirme souhaiter garder sa circonscription intacte<sup>2</sup>. À mon avis, cette prise de position est pour le moins douteuse de la part d'un élu dont le comté a 20 % de moins d'électeurs que la moyenne québécoise (qui s'approche donc du seuil de 25 % permis par la loi).

---

<sup>2</sup> FISETTE, Gilles « Vallières souhaite conserver sa circonscription intacte », *La Tribune* (8 mai 2008), p.3

## POSITION DU DÉPUTÉ (suite)

---

La réforme de la carte électorale est certes un enjeu qui soulève les passions. Toutefois, je crois profondément que les députés ont un rôle à jouer afin de préserver la bonne santé de notre démocratie. Il ne faut pas se fermer les yeux : pour la majorité des circonscriptions québécoises, comme celles de Drummond et de Richmond, le statu quo n'est pas acceptable.

Pour un député, affirmer cela, c'est s'exposer à une certaine impopularité. Il est beaucoup plus facile de dénoncer les propositions de la Commission de la représentation électorale dans l'unique but de se faire du capital politique, ce qui semble malheureusement être le cas pour certains élus.

De mon côté, j'ai préféré adopter une position responsable et j'ai tenté d'apporter des solutions constructives, plutôt que de laisser se poursuivre le déficit démocratique qui perdure dans plusieurs circonscriptions. J'ai souvent dénoncé le fait que bien des politiciens agissaient avec une « vision de quatre ans », qui vise à assurer leur réélection à la fin de leur mandat. Plus que jamais, je crois qu'il faut faire preuve d'une vision à long terme, coûte que coûte, et prendre les décisions qui s'imposent, tout particulièrement lorsqu'on parle de notre système démocratique.

## REMERCIEMENTS

---

Il est important pour moi de conclure ce mémoire en dressant un certain nombre de remerciements.

Tout d'abord, à mes concitoyens de la circonscription de Drummond, qui ont participé aux consultations publiques que j'ai tenues. C'était important pour moi de discuter de l'enjeu de la carte électorale avec vous, et je crois que cette tournée de consultations aura été un outil de participation citoyenne intéressant. Peu de députés ont entrepris ce genre de discussion avec les résidents de leur comté, et je suis content de l'avoir fait avec vous.

Puis, j'aimerais remercier Luce Daneau et Vincent Picard pour leur collaboration et leur participation à la rencontre des partis politiques. Merci d'avoir cru, comme moi, que le renouvellement de la carte électorale n'était pas un enjeu partisan.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement les médias locaux et régionaux, particulièrement le journal L'Express, Radio Énergie et le site Internet Le Centricois, qui ont diffusé régulièrement le calendrier des consultations auprès de leur auditoire ou de leur lectorat.

Finalement, merci à l'équipe du Directeur général des élections, qui a toujours su répondre aux demandes d'information de mon bureau afin de pouvoir mener à bien la consultation et la rédaction de ce mémoire.

## ANNEXE : RÉSOLUTION

Extrait du procès verbal  
De l'assemblée régulière du 14 avril 2008  
Loisirs St-Edmond-de-Grantham

Position des Loisirs St-Edmond-de-Grantham à la proposition de la Commission de la représentation électorale du Québec d'enlever St-Edmond à la circonscription de Drummond et de l'inclure dans Johnson

Le comité des loisirs est appelé à discuter de la proposition du CRE du Québec sur la délimitation de la circonscription électorale.

Considérant la vocation, les buts et le bon fonctionnement de notre organisme;

Considérant que notre organisme est composé de gens bénévoles se rendant régulièrement à Drummondville par affaire ou pour leur travail;

Considérant que nos réalités en matières culturelles et de loisirs sont déjà reconnues et reliées à Drummondville que ce soit par :


- Des infrastructures supra locales à la MRC Drummond,
- Des politiques et plan d'action en culture de la MRC Drummond,
- La Société de Développement Drummond pour son accompagnement nous donnant accès à certaines subventions telles que le fonds de la ruralité,
- L'Unité régionale de loisir et de sport Centre-du-Québec (URLS), un support incontournable pour notre organisme,
- Le Réseau Plein Air Drummond pour notre piste cyclable,
- Certaines activités sportives telles que l'association du hockey mineur;

Considérant que le Député nous représentant, sans égard à son appartenance politique, est une référence et souvent un soutien important pour notre organisme et que son bureau à Drummondville nous en facilite l'accès;

Il est donc proposé par Sylvain Blanchette et appuyé par Sylvain Martel que les loisirs St-Edmond-de-Grantham manifestent une position défavorable à la proposition de la CRE d'inclure notre municipalité dans la circonscription électorale de Johnson et qu'elle considère plutôt de la conserver dans la circonscription de Drummond.

Adopté à l'unanimité.

St-Edmond-de-Grantham, le 16 avril 2008,

  
Micheline Croteau,  
Secrétaire trésorière